

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1968**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)*

Technicien logistique, transport et matières dangereuses

Nouvel intitulé : Logisticien en transport routier et matières dangereuses

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION   |
|--|--|
| Ministère de la défense - Armée de terre | Colonel, directeur général de la formation du domaine mouvements-ravitaillements, Armée de terre |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ses attributions réunissent 2 grandes missions : - Sous-officier de l'armée de terre, le détenteur du titre de technicien en logistique est chargé de manager une équipe (6 véhicules ensembles gros porteurs banalisés ou camions citernes) de conducteurs PL ou SPL afin d'exécuter des missions de fret.

- Il peut aussi occuper une fonction logistique ; stockage, manutention, routage ou opérations logistiques

CAPACITES ATTESTEES :

SAVOIRS

- Connaître les principes de l'exercice du commandement
- Connaître les principes essentiels de la pédagogie
- Connaître les différentes sources documentaires
- Connaître la réglementation concernant la sécurité d'emploi des matériels
- Connaître la réglementation en matière d'entretien et de contrôle préventif des matériels
- Connaître les différentes réglementations en matière de transport de produits dangereux (matières dangereuses)

SAVOIR-FAIRE

- Savoir mettre en œuvre les techniques de lecture, de mesure et de positionnement sur la carte
- Savoir mettre en œuvre les phases préparatoires à une mission
- Savoir rédiger une fiche d'itinéraire
- Savoir mettre en œuvre la réglementation propre à une mission de transport
- Savoir mettre en œuvre les techniques de transport de fret dangereux (carburant, munitions)
- Savoir mettre en œuvre les techniques d'arrimage et de désarrimage de fret
- Savoir mettre en œuvre les matériels de transport de fret

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Essentiellement dans le cadre de l'armée de terre et dans les entreprises de transports logistiques.

Types d'emplois accessibles : Agent de stockage et de la répartition des marchandises

Personnel administratif de la circulation internationale des marchandises

Affréteur

Litigeur de transport

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

N4203 : Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Titre accessible uniquement aux personnels militaires d'active du ministère de la défense possédant les brevets militaires de conduite (VL, PL, SPL), titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation générale du 1er niveau et ayant suivi avec succès les formations de transport de matières dangereuses 1 et 3.

UV 1: Connaissances de base du domaine, épreuves écrites et orales, cas concrets et contrôle continu, coefficient 20

- Domaine mouvement ravitaillement : coefficient 8
- Nucléaire, Biologique, Chimique : coefficient 2
- technique automobile : coefficient 2
- technique des transmissions : coefficient 3
- topographie : coefficient 2
- tir-armement-munitions : coefficient 3

UV 2 : Connaissances techniques du domaine, coefficient 35, épreuves écrites et orales, cas concrets et contrôle continu

- Anglais : coefficient 2
- Nucléaire, Biologique, Chimique : coefficient 7
- technique automobile : coefficient 7
- technique des transmissions : coefficient 7
- tir-armement-munitions : coefficient 7
- éducation physique, militaire et sportive : coefficient 5

UV 3 : Connaissances de la filière, coefficient 40, épreuves écrites et orales, cas concrets, contrôle continu et final

- mission de transport (dont manutention) : coefficient 15
- connaissances techniques automobiles : coefficient 3
- techniques des transmissions : coefficient 1
- connaissances armement : coefficient 1
- étude d'une mission : coefficient 20

Aptitude comportementale : coefficient 5, contrôle continu

Evaluation en situation de travail : en entreprise pendant 6 mois, contrôle continu.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |     | X   |  |
| En contrat d'apprentissage                                       |     | X   |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X   |     | 5 membres composent le jury dont 2 extérieurs à l'organisme de formation |
| En contrat de professionnalisation                               |     | X   |  |
| Par candidature individuelle                                     |     | X   |  |
| Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle                      |     | X   |  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 17 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 11 mars 2005. Nouveau code NSF : 311p

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

27 personnes par an

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

Ecole d'application du train Tours Quartier Beaumont  
60, rue du plat d'étain

BP 3425

37034 Tours Cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Logisticien en transport routier et matières dangereuses